



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Aliments du bétail

Question écrite n° 8329

Texte de la question

M Alain Madelin prie M le ministre de l'agriculture et de la forêt de bien vouloir lui faire connaître l'attitude de la France vis-à-vis de la proposition présentée par la commission de Bruxelles et tendant à favoriser l'incorporation de céréales dans l'alimentation du bétail. Il lui demande quand le conseil des ministres de la CEE sera appelé à se prononcer sur cette proposition. Il lui demande enfin quelles superficies agricoles supplémentaires pourraient être utilisées en France en fonction des différentes hypothèses envisagées par la commission de Bruxelles.

Texte de la réponse

Reponse. - Dès le début de la négociation sur les prix agricoles de la campagne 1988-1989, le Gouvernement français avait insisté sur la nécessité d'atténuer les écarts de coûts d'approvisionnement en élevage. La Commission des communautés européennes en est convenue : elle a déposé devant le conseil un projet d'aide à l'incorporation des céréales en alimentation animale qui paraît répondre au problème posé. Le 14 décembre 1988, les ministres de l'agriculture ont manifesté de l'intérêt pour la recherche d'une solution rapide, mais la complexité économique et administrative du système proposé requiert un approfondissement technique, qui est en cours à Bruxelles. Le projet de la Commission et les variantes que l'on peut imaginer permettraient une utilisation supplémentaire de céréales de l'ordre de 2 millions de tonnes, soit, sur la base du rendement moyen que la France a connu en 1988, environ 300 000 hectares. Il ne s'agirait pas nécessairement de surfaces en supplément, car les quantités aidées viendraient pour une part en déduction des exportations bénéficiant de restitutions communautaires.

Données clés

Auteur : [M. Madelin Alain](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8329

Rubrique : Agro-alimentaire

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 1989, page 303